



Association loi de 1901
Siret n°43300812500018
APE n° 9499Z

Contactez nous :

2, Rue du Facteur Cheval - 2^{ème} étage
91025 EVRY Cedex

☎ : 01 69 47 78 26

☎ : 01 69 47 78 80

@ : dons-mecenas@utl-essonne.org

www.utl-essonne.org

Déjà 10 ans
d'existence



*Le Plaisir de
découvrir et
d'apprendre*

Nous sollicitons votre société afin de soutenir nos activités car vous êtes représentatif du tissu économique et social du département de l'Essonne et souhaitez être associés à notre action de développement de la Connaissance et de la Culture.

Réduction d'impôt

Votre mécénat bénéficiera d'une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires H.T.



**Devenez notre
partenaire**



Les municipalités

Les Communautés d'agglomérations



Devenez Notre Mécène

Qui sommes nous ?

L'UTL-Essonne est une association loi de 1901 reconnue d'intérêt général, à caractère culturel et éducatif qui offre des activités de niveau universitaire à un public de tous âges, sans distinction de diplômes.



Fondée en 1999 et soutenue par le Conseil général de L'Essonne en partenariat avec L'Université d'Évry Val d'Essonne, des communautés d'agglomération et des municipalités, elle compte aujourd'hui plus de 2 200 adhérents répartis sur 8 sites : Évry, et les antennes d'Arpajon-Brétigny, Boussy St Antoine Étampes, Épinay/Orge, Les Ulis Val d'Yvette, Montgeron, Palaiseau, une équipe de 4 permanents et 215 bénévoles.

Notre projet

Nous devons mieux répondre encore à la demande croissante et nouvelle de personnes ayant du temps libre.

Il devient nécessaire d'accroître le nombre de salles pour les conférences et de développer le nombre d'antennes pour mieux couvrir le département. Enfin, nous devons investir dans les nouvelles technologies telles que la visio conférence et la diffusion de nos conférences par «streaming» sur internet.

Nos moyens

L'UTL-Essonne est financée par les cotisations annuelles de ses adhérents et des subventions publiques. Nous souhaitons garder le montant des cotisations à un niveau accessible au plus grand nombre.

Afin de poursuivre notre développement, nous souhaitons accroître et diversifier nos sources de financement par l'intermédiaire de dons privés venant de particuliers et d'entreprises.

Nous vous offrons :



- De solliciter et d'accompagner vos collaborateurs dans le domaine de la diffusion de la connaissance
- Un quota de cartes Etudiant gratuites valant pour les conférences pour vos retraités ou salariés
- Un accès privilégié de votre entreprise à nos manifestations et portes ouvertes
- Une mise à disposition de brochures Programme
- Une information sur votre entreprise diffusée à nos adhérents
- une visite de votre entreprise par nos adhérents dans le cadre de l'action « L'Essonne qui bouge »
- Une participation aux séminaires de préparation à la retraite pour vos salariés
- Une convention de mécénat
- Une défiscalisation de vos dons (loi N° 709 du 1er août 2003)